

**SPF Affaires Etrangères -
A l'attention de Monsieur Didier
REYNDERS**

Vice-Premier Ministre et Ministre des
Affaires étrangères, du commerce
extérieur et des Affaires européennes

Rue des Petits Carmes, 15
B-1000 Bruxelles

Bruxelles le 20 Mars 2013

Du renouvellement de la position commune européenne sur la Birmanie en avril 2013

Monsieur le Ministre,

Nous vous écrivons au sujet de la prochaine révision des sanctions à l'encontre de la Birmanie dans le cadre du renouvellement de la décision européenne commune. Nous craignons en effet que la levée prématurée des sanctions de l'Union européenne sape le processus de réforme en Birmanie, et puisse même encourager d'autres violations graves des droits de l'homme.

Vous l'avez probablement constaté lors de votre récente visite dans le pays, il est indéniable que des avancées significatives se sont produites en Birmanie et l'Union européenne doit les encourager. Cependant, nous croyons aussi que les membres de l'Union européenne ont tendance à faire preuve d'un d'optimisme démesuré, en ignorant certaines réalités sur le terrain.

L'Union européenne semble également oublier les leçons du passé dans ses relations avec le gouvernement birman. L'expérience montre que c'est toujours lorsqu'une pression importante a été exercée sur le gouvernement birman, qu'il a été le plus susceptible de répondre aux attentes de la communauté internationale. Les généraux birmans ne se sont pas soudainement réveillés un matin en décidant qu'ils voulaient voir une Birmanie démocratique. La pression internationale a clairement joué un rôle moteur dans les réformes en cours. Par conséquent, relâcher prématurément cette pression risquerait d'entraver la poursuite des réformes. Un équilibre doit donc être trouvé entre pression permanente et encouragements, mais l'Union européenne ne semble pas encore avoir trouvé cet équilibre.

En suspendant les sanctions, le 26 Avril 2012, l'Union européenne a clairement précisé les progrès qu'elle s'attendait à voir en retour. Les conclusions du Conseil stipulaient en particulier que :

« L'UE attend toujours la libération sans condition des autres prisonniers politiques et la levée de toutes les restrictions imposées à ceux qui ont déjà été libérés. Elle espère que le conflit prendra fin, que l'accès à l'aide humanitaire s'améliorera considérablement, en particulier pour ceux qui sont victimes du conflit dans l'État de Kachin et le long de la frontière orientale et, en outre, que le statut des Rohingyas sera examiné et que leurs conditions de vie seront améliorées. »

Monsieur le Ministre, à l'heure actuelle, aucun de ces critères n'a été respecté :

Des centaines de prisonniers politiques sont toujours en prison et la grande majorité de ceux qui ont été libérés ont seulement été remis en liberté conditionnelle.



Après sa visite en Birmanie en février 2013, le Rapporteur spécial des Nations Unies sur le Droits de l'Homme en Birmanie, Tomas O. Quintana, a non seulement rappelé le maintien en détention des prisonniers politiques, mais aussi les témoignages toujours plus nombreux décrivant l'utilisation de la torture contre certains détenus.

Les prisonniers politiques font toujours face à des restrictions: Si les prisonniers politiques les plus connus comme les membres de l'organisation *Generation 88* ont pu recevoir des passeports, les autres font toujours face à de sévères restrictions.

U Gambira, par exemple, ne peut se rendre à l'étranger pour recevoir un traitement médical approprié pour traiter une maladie résultant des tortures subies en prison.

Les conflits armés n'ont pas cessé. Au mois de décembre 2012, l'Etat Kachin a connu la plus grave intensification du conflit depuis le début de la guerre en juin 2011. Dans cet Etat, situé aux frontières de la Chine, l'armée birmane utilise avions de combat, hélicoptères et mortiers, ciblant sans retenue les populations civiles. Ces actes peuvent être assimilés à des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. Il faut aussi noter qu'en dépit de l'annonce de la fin des hostilités, l'armée birmane engage de nouvelles offensives.

L'accès à l'aide humanitaire ne s'est pas non plus « considérablement amélioré ». Dans sa dernière résolution datant de novembre 2012, l'Assemblée Générale des Nations Unies sur la Birmanie a affirmé que les restrictions à l'accès humanitaire étaient contraires au droit international.

Dans l'État Kachin, les convois qui acheminent l'aide n'ont été autorisés qu'à titre exceptionnel, à pénétrer dans les zones sous le contrôle de l'Organisation d'Indépendance Kachin (K.I.O) où la plupart des personnes déplacées vivent dans des abris temporaires. Le gouvernement n'a pas tenu ses promesses répétées, n'ayant autorisé que des visites ou des convois ponctuels.

Au cours de l'année écoulée, de nouvelles restrictions ont été introduites dans l'État d'Arakan, et même s'il y faut noter des améliorations dans l'accès aux camps de déplacés internes, les restrictions sont toujours en place, entraînant des conditions de vie épouvantables. Valerie Amos, Secrétaire générale adjointe des Nations unies chargée des affaires humanitaires et coordonnatrice des secours d'urgence a visité plusieurs camps dans l'État d'Arakan en décembre 2012 et a décrit la situation dans le camp de déplacés de Myebon comme « désastreuse » en raison des conditions de surpeuplement, du manque d'assainissement adéquat, et de l'accès limité à l'eau.

Le mardi 19 Mars dernier, lors de l'échange de vues organisé par le sous-comité des Droits de l'Homme au Parlement Européen, des responsables de la Commission européenne et de l'EEAS de retour d'une récente visite dans l'état de l'Arakan n'usaient pas d'autres mots, et témoignaient du caractère urgent et très préoccupant de la situation des réfugiés.

Le critère d'évaluation final visé dans les conclusions du Conseil européen était « d'examiner le statut et d'améliorer les conditions de vie des Rohingyas ». Ce critère n'a clairement pas été respecté dans la mesure où le statut et les conditions de vie des Rohingyas se sont considérablement aggravés l'an dernier à la suite de violences interconfessionnelles qui se sont transformées plus tard en attaques systématiques contre les membres de la communauté Rohingya. Le gouvernement birman a non seulement échoué à garantir la protection et la sécurité des Rohingyas, mais il a également encouragé les auteurs des actes de violence en les confortant dans leurs préjugés. Les membres du gouvernement ont qualifié les Rohingyas d'étrangers et le président Thein Sein a demandé l'aide de la communauté internationale pour déporter les Rohingyas vers des pays tiers! Lors de sa visite européenne en mars, le Président Thein Sein a affirmé qu'il ne comptait pas réviser la loi 1982 sur la citoyenneté, en précisant que « cette loi vise à protéger la nation ». Aucun effort notable n'a été déployé pour tenter de permettre aux Rohingyas déplacés par les violences de retourner dans leurs villages, et une politique d'apartheid semble au contraire avoir été mise en place.

Il est donc évident que le critère d'évaluation portant sur la résolution du problème



du statut des Rohingyas et de leurs conditions de vie n'a pas été respecté.

Dans la mesure où aucun des quatre critères d'évaluation n'a été respecté, lever les sanctions plutôt que prolonger leur suspension serait un acte non seulement prématuré, mais également nuisible à la crédibilité de l'Union Européenne.

En plus de l'échec patent du gouvernement birman à répondre aux attentes posées par l'UE lors de la suspension de ses sanctions, d'autres problèmes très graves doivent être pris en considération avant toute décision concernant leur assouplissement éventuel.

Pratiquement, toutes les lois répressives demeurent en place. Même celles qui ont été abrogées ou amendées ne garantissent pas de véritables libertés. Par exemple, la soi-disant loi autorisant les manifestations pacifiques permet au gouvernement d'interdire n'importe quel rassemblement et des dizaines de manifestants ont été arrêtés en vertu de cette loi. Il est aussi à présent établi que le projet de loi supposé garantir la liberté des médias n'en fera rien et le gouvernement a proposé la mise en place de ce qui doit être perçu comme un nouveau bureau de la censure.

Aucun changement constitutionnel visant à réduire le pouvoir de l'armée et à promouvoir une Birmanie plus démocratique n'a été engagé et le Président Thein Sein n'a pas entamé de dialogue sur ce sujet avec les représentants du mouvement démocratique.

Alors que la plupart des accords de cessez-le feu ont été signés il y a plus d'un an, aucun véritable dialogue politique visant à résoudre les causes profondes du conflit et à atteindre la réconciliation nationale n'a vu le jour. Cette situation inquiétante fait écho à celle qui prévaut depuis plus de vingt ans et à la signature d'accords de cessez-le feu qui n'ont jamais été suivis par un dialogue politique. Cela a conduit à une situation d'instabilité continue et, dans certains cas, notamment dans les états Karen, Shan et Kachin, à une résurgence des conflits.

Rien n'a été fait pour la promotion de la justice et l'établissement des responsabilités par le biais d'un processus visant à l'établissement de la vérité et de la réconciliation. Il s'agit pourtant là aussi d'une demande spécifique de l'Union européenne. Les conclusions du Conseil du 12 Avril 2011 précisaient sur cette matière que :

« L'UE accueille avec satisfaction l'adoption de la résolution A/HRC/16/L.11 du Conseil des droits de l'homme des Nations unies, où il est notamment demandé qu'il soit mis fin à l'impunité pour les violations des droits de l'homme, avec l'assistance appropriée des Nations unies; l'UE enjoint les autorités de Birmanie/du Myanmar à s'y conformer et à coopérer pleinement avec le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Myanmar. »

Aucune action visant à résoudre la question du viol et des violences sexuelles par les forces gouvernementales n'a été prise. Il est extrêmement préoccupant de noter que le nombre de viols et de violences sexuelles perpétrés par les forces gouvernementales ont en fait augmenté depuis que Thein Sein assume les fonctions de Président.

Un autre sujet de préoccupation majeur concerne l'importance du budget accordé à l'armée, en comparaison notamment à celui alloué à la santé et à l'éducation. Cela donne une indication claire sur les priorités du gouvernement. Il n'y a par ailleurs toujours aucune transparence réelle au sujet du budget de l'Etat et des dépenses militaires en particulier, qui sont susceptibles d'augmenter en parallèle avec l'augmentation des recettes de l'Etat. Il ressort néanmoins des seules données transmises au Parlement que les dépenses militaires représenteraient environ 21 % du budget, soit cinq fois plus que le budget consacré à la santé (3,9%)-

Dans ce contexte, il apparaît clairement qu'il n'y a pas lieu pour les européens d'envisager un quelconque allègement de l'embargo sur les armes décrété à l'encontre du gouvernement birman. Rappelons-nous que ce pays n'est en guerre contre aucun autre, mais que les gouvernements centraux successifs ont tenté durant des décennies d'y soumettre le peuple par les armes plutôt que de favoriser un dialogue inter-ethnique et tri-partite. L'Europe doit oeuvrer à favoriser l'avènement de ce dialogue, et doit éviter de



participer au renforcement d'une armée qui représente une menace pesante pour les populations.

S'il faut admettre qu'il serait illusoire d'espérer que l'ensemble des problèmes soient résolus, il faut néanmoins reconnaître que cette longue liste de questions préoccupantes restées sans réponse, deux ans après l'investiture de Thein Sein devrait retentir comme un signal d'alarme pour les Etats membres.

Nous demandons dès lors que lors des discussions au sein de l'Union européenne sur la Birmanie, notre gouvernement veille à ce qu'il n'y ait pas plus de relâche de la pression ou de normalisation des relations tant que ces graves préoccupations n'auront pas été prises effectivement en compte par le gouvernement birman.

**Le gouvernement doit être jugé sur ses actions, et non pas sur ses discours.
Le moment n'est pas venu de lever les sanctions contre la Birmanie.
Nous souhaitons donc nous assurer que notre gouvernement soutiendra le maintien de la suspension des sanctions plutôt que de leur levée.**

Nous vous prions, Monsieur le Ministre, de bien vouloir agréer nos salutations les plus respectueuses.

Pour Actions Birmanie
Et l'ensemble du réseau européen de soutien aux démocrates birmans (European Burma Network)



*Benoît Bourtembourg
Pierre-Yves Gillet
Benjamin Mine*